

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2018



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Le vingt-huit mai deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 22 mai 2018, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Bérénice LACOMBE, Marie-Christine VANHOUTTE Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Chloé CHENAL, Muriel THEATE, Maurice MONTJOVET, Pierre POINTET, Esman ERGUL, Philippe PERRIER, Dominique RUAZ, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER, Fabrice ZANIVAN arrivé en cours de séance avant le vote de la délibération 1-3-3 David GUILLOT ayant du quitter la séance à 19h40 a donné pouvoir à Valérie ROUGERON

Étaient excusés :

Jean-Pierre JARRE qui a donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François BRUGNON qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Noëlle AZNAR MOLLIEUX qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ
Aziz ABBAS, Mustapha MARJI et Nathalie LAISSUS

Le quorum étant atteint (24 personnes jusqu'à la question 1-3-2, 25 personnes de la question 1-3-3 à la question 5-6-1, 24 personnes de la question 5-6-2 jusqu'à la fin de la séance), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

1° Mise en place d'un groupe de travail dénommer les rues ou les futurs bâtiments notamment de la ZAC du parc olympique

Frédéric BURNIER FRAMBORET

2° Stratégie d'endettement

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Je vous rappelle que notre assemblée m'a accordé le 6 novembre 2017 une délégation de compétence en matière de recours à l'emprunt qui tient compte des recommandations :

- de la circulaire interministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- ainsi que de la charte de bonne conduite (*dite « charte Gissler »¹*) qui lui est annexée.

1 Charte consensuelle signée le 7 décembre 2009 entre certaines associations nationales représentatives de

Cette délégation de compétence autorise uniquement le recours à des emprunts classiques sans structuration (type A-1 de la charte Gissler), afin de limiter les risques financiers associés à des prêts plus structurés (potentiellement toxiques).

La réglementation en vigueur prévoit par ailleurs que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des actes pris en vertu de cette délégation (art.L.2122-23 du CGCT).

Le rapport sur la stratégie d'endettement 2018 que je vais vous présenter s'inscrit dans le cadre de ces obligations réglementaires, et répond aussi à notre volonté d'assurer une parfaite transparence sur notre gestion financière communale.

Les informations qu'il contient ont été présentées aux dernières commissions finances-affaires générales des 29 janvier, 12 mars et 22 mai courant.

Rappel de l'hypothèse budgétaire de recours à l'emprunt et de la stratégie d'endettement retenues à ce stade par le conseil municipal pour 2018

Budget principal

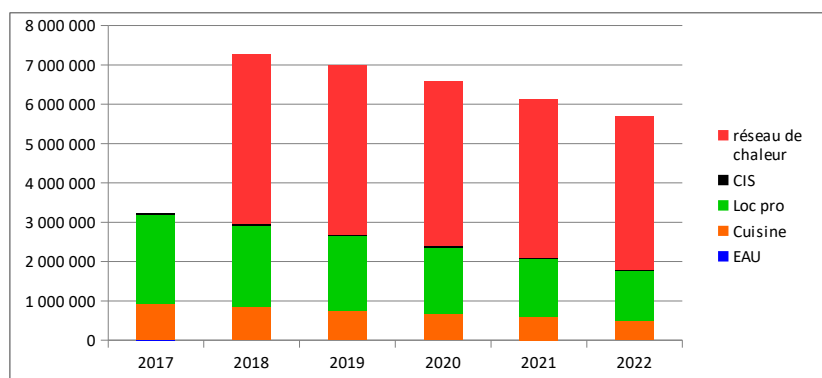
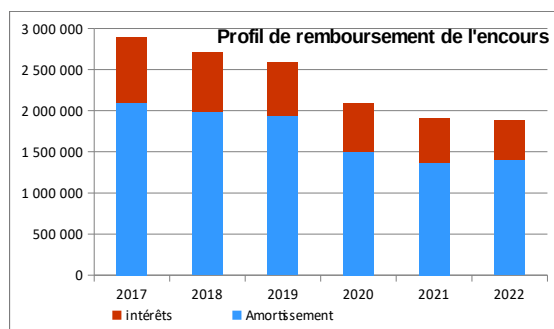
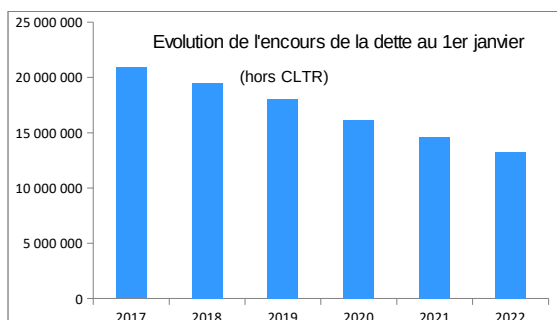
L'encours de la dette au bilan du budget principal de notre commune s'élevait à 20,059 M€ au 1^{er} janvier 2018, avec pour composantes :

- un encours bancaire à long terme de 19,499 M€ ;
- un report pour deux emprunts à 0 % négociés avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui devraient être souscrits et mobilisés en 2018 :

	Montant	Durée	Taux	Type amortissement
Construction d'une maison de l'enfance	500 000 €	15 ans	0,00 %	Constant
Point info relais CAF	60 000 €	10 ans	0,00 %	Constant

- aucun encours au titre nos contrats de crédit long terme revolving (CLTR) ;
- aucune dette fournisseur.

Les profils d'évolution et de remboursement des prêts en cours pour 19,5 M€ sont les suivants :



63 % de cet encours de la dette a un taux compris entre 4 et 5 %. Le taux le plus élevé est de collectivités locales et certaines banques, dite Gissler du nom de son auteur, qui a dressé une classification de la dette selon deux critères : l'index ou l'indice de référence (de 1 pour les indices de la zone euro à 5 pour les écarts entre indices hors zone euro, et hors échelle), la structure des taux (de A pour les taux fixes simples donc non risqués à E pour les multiplicateurs, et hors échelle).

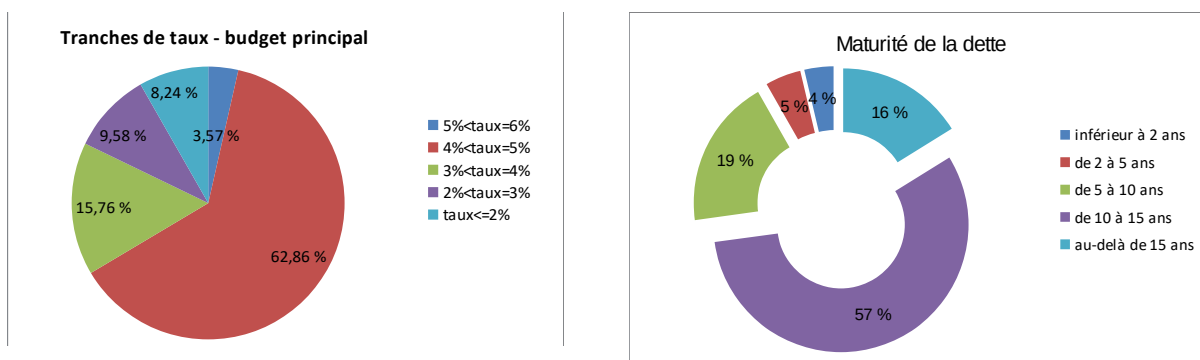
5,25 %, pour le prêt de 2 M€ sur 20 ans souscrit au plus fort de la crise de 2009 (son capital restant dû est de 1,371 M€ au 1^{er} janvier 2018). 696 K€ ont été souscrits à 0 % sur 20 ans (3,5 % de l'encours).

99 % des emprunts sont à taux fixe pour un encours de 19,2 M€. Si leur coût est plus élevé que la dette à taux variable, ces contrats ne sont pas sensibles aux variations des marchés financiers et permettent de connaître précisément les frais financiers à régler. Nous avons privilégié cette sécurité financière appréciable dans un environnement mouvant et instable, d'autant que notre taux moyen est très satisfaisant à 3,80 %.

Les 2 emprunts à taux variables sont souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et indexés sur le livret A. Ils ne présentent donc pas de risque.

La ville n'a aucun emprunt toxique.

La maturité de notre dette (durée de vie résiduelle) est longue avec 73 % du capital restant dû remboursable en plus de 10 ans. D'ici la fin du mandat, le capital restant dû ne sera ainsi réduit naturellement que de 1,241 M€.

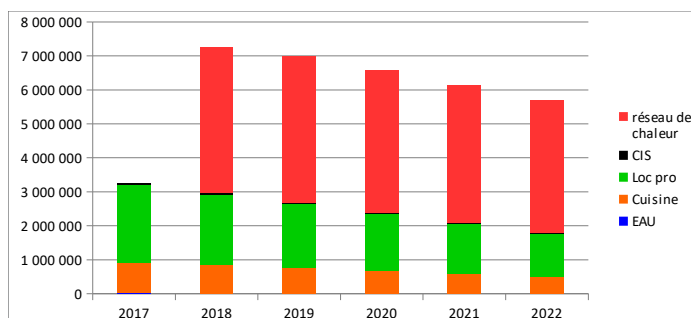


Budgets annexes

Quant à l'encours bancaire détenu au titre des budgets annexes, il atteignait 7,261 M€ début 2018.

Nous avons notamment eu recours en 2017 à des emprunts à taux bonifiés par la Caisse des Dépôts, à hauteur de 4,296 M€, pour la construction de notre réseau de chaleur. Ces emprunts ont été souscrits en 2017 mais ne seront mobilisés que cette année, et figurent en restes à réaliser du budget annexe du réseau de chaleur.

Voici le profil d'extinction de ces emprunts :



Il nous faut également tenir compte d'une dette non bancaire supplémentaire de 3,613 M€ au titre du Centre national de ski et de snowboard² (CNSS), correspondant à l'investissement de 3,788 M€ que nous remboursons au constructeur (bail emphytéotique administratif - BEA), sous forme de loyers pendant 25 ans.

L'encours de la dette globale des budgets annexes, dette BEA comprise, s'élève donc au 1^{er} janvier de l'exercice à 10,873 M€.

Actions de gestion de la dette en 2018

Recours à l'emprunt pour le budget principal

Notre besoin de financement résiduel par emprunt de nos opérations d'équipement 2018

² Cette dette apparaît au compte 1675 du bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

s'élève à 5,960 M€, à l'issue du budget supplémentaire qui vous est proposé ce jour, réparti prévisionnellement comme suit :

- 5,685 M€ de recours prévisionnel à des emprunts nouveaux ;
- 275 K€ de mobilisation des contrats de crédit-revolving (CLTR), soit leur plafond contractuel pour cette année.

Les reports d'équipement sont financés partiellement, en sus, par le report d'emprunt de 560 000 € sus-évoqué. Les deux prêts correspondants sont garantis par des offres de la CAF, mais devront être souscrits et mobilisés courant 2018. Je vous rappelle qu'ils sont à 0 %.

Nous avons retenu lors du débat d'orientations budgétaires l'hypothèse d'un recours à l'emprunt d'environ 3,485 M€ pour l'année en cours. Nous maintenons cet objectif pour l'instant, puisque des cessions patrimoniales et des subventions d'investissement à encaisser courant 2018 devraient nous permettre de ramener notre besoin de financement par emprunt à ce niveau.

Un appel d'offres bancaire sera lancé dans les prochaines semaines pour ces 3,485 M€ d'emprunts nouveaux, dans le respect des limites de ma délégation de compétence (recours à des emprunts classiques sans structuration / type A-1 de la charte Gissler).

Ce montant tient compte d'un complément de prêt de 20 000 € qui nous est d'ores et déjà proposé par la CAF pour son point info relais, toujours à 0 % sur 10 ans.

Nous examinerons dans ce cadre les possibilités de prêts à taux bonifiés que pourraient nous proposer la Caisse des Dépôts, notamment pour les projets relevant de la politique de la ville et de la rénovation énergétique des bâtiments.

Recours à l'emprunt pour le budget annexe du réseau de chaleur

L'AP/CP n°2015-02 ouverte pour la création de ce réseau s'élève 17,505 M€. Nous bénéficions pour la financer de 9,085 M€ de subventions à ce jour (7,225 M€ de l'ADEME, 1,410 M€ du Feder, 450 K€ de l'État -FSIPL). Le besoin résiduel de financement s'élève ainsi à 8,214 M€.

63 % de cet encours de la dette a un taux compris entre 4 et 5 %. Le taux le plus élevé est de 5,25 %, pour le prêt de 2 M€ sur 20 ans souscrit au plus fort de la crise de 2009 (son capital restant dû est de 1,371 M€ au 1^{er} janvier 2018). 696 K€ ont été souscrits à 0 % sur 20 ans (3,5 % de l'encours).

99 % des emprunts sont à taux fixe pour un encours de 19,2 M€. Si leur coût est plus élevé que la dette à taux variable, ces contrats ne sont pas sensibles aux variations des marchés financiers et permettent de connaître précisément les frais financiers à régler. Nous avons privilégié cette sécurité financière appréciable dans un environnement mouvant et instable, d'autant que notre taux moyen est très satisfaisant à 3,80 %.

Les 2 emprunts à taux variables sont souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et indexés sur le livret A. Ils ne présentent donc pas de risque.

La ville n'a aucun emprunt toxique.

La maturité de notre dette (durée de vie résiduelle) est longue avec 73 % du capital restant dû remboursable en plus de 10 ans. D'ici la fin du mandat, le capital restant dû ne sera ainsi réduit naturellement que de 1,241 M€.

Il est d'ores et déjà couvert à 52 % par un crédit à taux bonifiés souscrit auprès de la CDC, pour 4 296 447 €, qui figure en reports d'emprunts au budget supplémentaire 2018. Ce prêt se subdivise en 3 lignes :

- 378 895 € sur une enveloppe « programme de renouvellement urbain à l'aménagement » (contrat de ville), sur 25 ans au taux fixe de 1,89 %, avec un amortissement déduit (intérêts différés) ;
- 2 384 750 € sur une enveloppe de prêts « croissance verte - énergies renouvelables », sur 25 ans pour la chaufferie, les autres caractéristiques étant identiques au produit précédent ;
- 1 532 802 € sur une enveloppe de prêts « croissance verte - énergies renouvelables », sur 40 ans pour le réseau, au taux indexé sur livret A + marge sur index de 0,75 % (soit actuellement 1,50%), avec un amortissement prioritaire (échéance déduite).

Ses échéances sont trimestrielles. La phase de préfinancement peut aller jusqu'à 12 ou 24 mois, au taux de 1,89 % ou 1,50 %, selon la ligne concernée. Ce prêt CDC sera mobilisé au fur et à mesure de nos besoins de financement budgétaire, sachant que nous avons bâti l'équilibre budgétaire 2018 sur l'hypothèse d'une mobilisation totale cette année.

Le budget annexe du réseau de chaleur retient aussi (au stade du budget supplémentaire) une hypothèse de recours complémentaire à l'emprunt de 6,559 M€ (soit 10,801 M€ au total avec les reports, pour 13,060 M€ de crédits d'équipement à financer).

L'appel d'offres bancaire concernera également ce besoin de financement.

Encours de la dette prévisionnel de fin 2018

Budget principal

L'encours bancaire de fin d'année 2018 s'élève prévisionnellement à 21,542 M€ au vu de ces prévisions de recours à l'emprunt, étant rappelé que notre objectif est de désendetter la commune d'au moins 4 M€ sur le mandat.

- L'encours de la dette bancaire au 31 décembre 2013 étant de 26,019 M€, c'est un désendettement de dette bancaire de 4,476 M€ entre fin 2013 et fin 2018 qui est prévu à ce stade.
- Du fait du règlement courant 2014 de la dette fournisseur du local Cebal (1,660 M€) et courant 2016 de celle du local SAMSE (1,900 M€), l'effort de désendettement communal total atteindrait 6,136 M€ en 5 ans, avec un encours total passant à ce stade de 27,679 M€ à 21,542 M€ (dette bancaire + dette fournisseurs) :

	Encours CA 31/12/2013	Encours CA 31/12/2017 yc report	Variation 2013-2017	2018		Encours prévu 31/12/2018	Variation 2018-2017	Variation 2013-2018
				Remboursé	Souscription			
Emprunts long terme	24 061 796	20 059 160	-4 002 636	2 002 305	3 210 254	21 267 109	1 207 949	-2 794 687
CLTR	1 957 000	0	-1 957 000		275 263	275 263	275 263	-1 681 737
TOTAL banques	26 018 796	20 059 160	-5 959 636	2 002 305	3 485 517	21 542 372	1 483 212	-4 476 424
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	-1 660 000	0	0	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	20 059 160	-7 619 636	2 002 305	3 485 517	21 542 372	1 483 212	-6 136 424

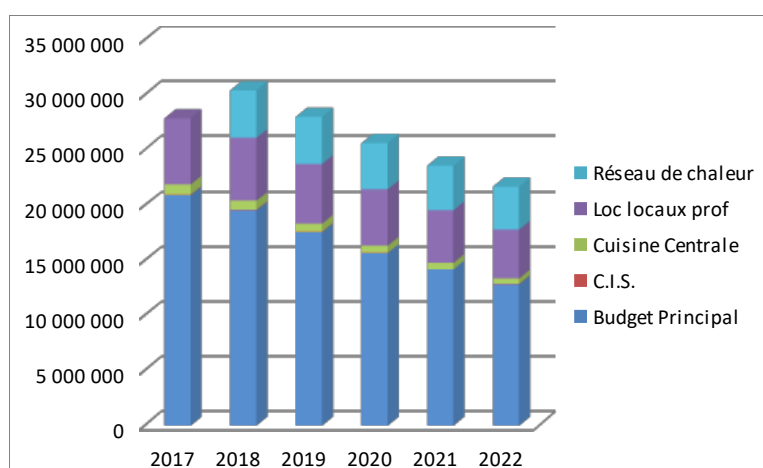
Budgets annexes et approche consolidée

L'encours prévisionnel de fin 2018 des budgets annexes s'établit, sous ces hypothèses, à 17,025 M€, avec notamment :

- 10,855 M€ pour la construction du réseau de chaleur, dont 4,296 M€ déjà souscrits mais à mobiliser auprès de la CDC comme sus-évoqué ;
- 3,508 M€ de dette au titre du BEA pour la construction du CNSS, d'une durée de 25 ans (durée du bail – 3,787 M€ de dette initiale ;
- 1,890 M€ pour la construction du Centre des finances publiques. Les prêts correspondants, souscrits à taux fixes pour 15 ans, s'éteindront entre 2026 et 2027.

Encours consolidé budgets principal et annexes et profil d'extinction

Dette du BEA du CNSS comprise



3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DECISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Construction d'un restaurant scolaire - Quartier Saint Sigismond - 152 rue Suarez

Calendrier : mi-mai 2018 à fin janvier 2019

Coût opération : 727 655 € HT

- AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2018
DSIL : 571 429 € HT
Taux : 35 %
Montant subvention : 200 000 €
- AUPRES DE LA REGION au titre du Contrat Ambition Région (CAR) Arlysère
En complément du DSIL 2018 : 200 000 € pour mémoire
DS CAR : 175 000 €
Taux : 28,57 %
Montant subvention : 50 000 €

Réaménagement du musée d'art et d'histoire d'Albertville - Travaux et équipement

Calendrier : Juin 2018 à décembre 2018

Coût opération : 212 474 € HT

- AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2018
DS DSIL : 200 000 € HT
Taux : 35 %
Montant subvention : 70 000 €
- AUPRES DE PATRIMOINE AURHALPIN
Montant subvention : 6 000 €
Comité national Coordination Action Handicap (CCAH)
Montant subvention : 17 000 €

Étape du Tour de France 2018

AUPRES DU CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC

Montant subvention : 20 000 €

Ruisseau du Rebotton - Création d'un bassin de rétention et d'infiltration - Travaux de prévention

Calendrier : début juin 2018

Coût opération : 33 771,20 € HT

Taux : 50 %

Montant subvention : 16 885,60 € HT

Restauration de 16 figurines de Bessans

- AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION AUPRES DE L'ETAT (DRAC) ET DE LA REGION
Coût opération : 9 260,64 €
Subvention FRAR Taux 50 % : 4 630,32 €

AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2018

Création d'une maison de l'Enfance - Quartier vécu de la politique de la Ville

Calendrier : fin septembre 2018 à mi-décembre 2019
Coût opération (AMO + Moe + Travaux) : 5 173 535 € HT
DS DSIL : 714 286 € HT
Taux : 35%
Montant sub : 250 000 €

Réaménagement urbain et paysager de la Rue de la République

Calendrier : 15 décembre 2017 à juin 2019
Coût opération (réseaux + aménagement) : 4 714 528 € HT
DS DSIL : 1 285 715 € HT
Taux : 35 %
Montant subvention : 450 000 €

Réaménagement de l'Hôtel de Ville - Services état civil/élection et Accueil Biométrique

Calendrier : juillet 2018 à décembre 2018
Coût opération : 103 247 € HT
DS DSIL : 100 000 € HT
Taux : 35 %
Montant subvention : 35 000 €

DÉCISIONS CONCERNANT LA CRÉATION OU LA SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES

Par décision en date du 26 mars 2018, la régie de recettes "enfance éducation" est modifiée à l'article 10 : *Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à : 1 000 euros en numéraire et 17 350 euros sur le compte DFT.*

Par décision en date du 26 mars 2018, la régie de recettes "accueils de loisirs, sportifs et culturels" est modifiée à l'article 9 : *Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 euros en numéraire et 10 000 euros sur le compte DFT.*

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHoses POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
20/03/18	OGEC/Ville	LYCEE JEANNE D'ARC 3 Place de l'Église	01/09/17 31/08/20	Espace sportif Sanitaires Vestiaires	Gracieux
05/04/18	32 avenue Jean Moulin	FRANCE PALESTINE SOLIDARITE	01/04/18 31/12/18	Garage pour stockage 15 m ²	47,25 €
09/04/18	PLACE DE CONFLANS 2 place de Conflans	PETREQUIN Christian	01/02/17 31/01/18	Local commercial de 46,20 m ²	2 353,20 €
03/04/18	MAT PLAINE CONFLANS 208 Av du Pont de Rhonne	APFA	01/01/18 31/12/18	Garage pour stockage 12 m ²	37,80 €
02/05/18	HOTEL DES ADMINISTRATIONS 88 Rue de la République	GRAND BIVOUAC	01/01/18 31/12/18	194,61 m ² dont 112,79 m ² de bureaux 81,82 m ² de stockage	2 013,16 € <small>Chaque trimestre</small>
11/05/18	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	CAF	01/01/18 31/12/18	Bâtiment B 75,08 m ² Entrée 1 - 4,80 m ² Module 1 - 11,32 m ² Module 2 - 12,49 m ² Module 3 - 12,54 m ² Module 4 - 12,54 m ² Module 4 bis - 11,39 m ² Sanitaires - 4,55 m ² Coulloir - 5,47 m ² , facturé 65,06 m ²	204,94 €
06/05/18	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	THÉÂTRE DU SYCOMORE	01/01/18 31/12/18	Locaux de stockage de 53,14 m ² Module triple 20, 20 bis et 21 - 40,65 m ² + module simple 22 - 12,49 m ²	167,39 €
07/04/18	MONTEE A HUGUES EX MAT 19 Montée Adolphe Hugues	DOLCE VITA	01/01/18 31/12/18	Salle de stockage de 50,35 m ²	Gracieux
14/05/18	SALLE RENÉ CASSIN Sous sol niveau 1	EMRA	01/01/18 31/12/18	234,30 m ² soit : 24,69 m ² de stockage 209,62 m ² de bureau/salle répétition	3 400,25 € <small>Chaque trimestre</small>
15/05/18	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	SKI CLUB BELLE ÉTOILE	01/01/18 31/12/18	74,20 m ² dont 1 bureau de 19,40 m ² 1 bureau de 46,10 m ² 1 local de stockage de 8,70 m ² 1 salle de réunion partagé avec tous les clubs	1 065,59 € <small>Chaque trimestre</small>
16/05/18	MONTEE A HUGUES EX PRIM 14 Montée Adolphe Hugues	LA PALETTE	01/01/18 31/12/18	128,75 m ² de stockage et atelier Atelier 77,08 m ² Stockage 51,67 m ²	423,94 €
18/05/18	MONTEE A HUGUES EX PRIM 12 Montée Adolphe Hugues	CLUB DES ACCORDÉONISTES	01/01/18 31/12/18	Salle de répétition de 55 m ²	Gracieux
16/05/18	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	ROUE LIBRE	15/05/18 31/12/19	Bungalow Iris Bâtiment C Module double N°13/14 25,20 m ²	79,38 €
18/05/18	MONTEE A HUGUES EX PRIM 14 Montée Adolphe Hugues	L'ATELIER	01/01/18 31/12/18	156,12 m ² consistant Salle/atelier de 107,12 m ² Salle de réunion de 43,55 m ² Cave de 5,45 m ²	828,69 €
07/05/18	MAISON PERRIER DE LA BATHIE Place de conflans	CERNA	01/01/18 31/12/18	5 bureaux d'une surface totale de 145,75 m ²	801,63 €

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME : DÉMOLITION, TRANSFORMATION, ÉDIFICATION DES BIENS MUNICIPAUX

Permis de construire

- 13/03/2018: Restaurant scolaire
- 16/04/2018: Réaménagement et extension Villa Aubry
- 09/05/2018: Maison de l'enfance

Déclarations préalables

- 06/03/2018: Création de 3 accès directs sur le stade H. Dujol

Autorisations de travaux

- 19/02/2018: Réaménagement salle F. Picard
- 06/03/2018: Aménagement restaurant scolaire - Plaine de Conflans
- 06/03/2018: Aménagement d'un WC pour le personnel de Direction - Ecole rue Pasteur

4° Ajout d'une motion relative à la création d'une direction commune entre le centre hospitalier d'Albertville-Moùtiers (CHAM) et le centre hospitalier de Métropole Savoie (CHMS)

Frédéric BURNIER FRAMBORET

5° Retrait d'une délibération

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Le rapport 1-4 Plateforme de conteneurs semi-enterrés avenue Sainte-Thérèse à Albertville – Convention tripartite avec Arlysère et SCCV ALPAGE pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés – Convention avec Arlysère pour la gestion et l'entretien de la plateforme est retiré de l'ordre du jour et sera présenté au conseil municipal du 25 juin prochain.

6° Remerciements

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de subventions :

- l'association Orchestre d'Harmonie d'Albertville
- l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le logement de la Savoie)
- l'Ensemble Vocal Uguine Albertville
- l'association le Pélican
- l'O AFC (Olympique Albertville Football Club)
- la Ligue contre le Cancer
- le club des Accordéonistes Albertvillois
- l'association des Paralysés de France
- l'Orchestre d'Harmonie d'Albertville
- l'association des Anciens Combattants d'Albertville
- la Maison de l'Europe d'Albertville et de la Savoie
- l'association Gymnastique volontaire Albertville
- l'association Les Papillons Blancs
- ETEROCLIT THEATRE
- les Restaurants du coeur
- l'UFC Que Choisir
- l'association Jazzbertville
- France Alzheimer
- La Banque Alimentaire de Savoie
- l'UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)
- Le Secours populaire Français
- l'association Ensemble Vocal Cantabile
- Le Comité des Fêtes de la ville d'Albertville
- Addictions Alcool Vie Libre
- FAVEC Conjointes Survivants
- l'Ensemble Musical Réveil Albertvillois
- l'UFC Que Choisir
- Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Savoie (PEPS 73)
- Association ACAMTARE
- AGIR abcd
- Le Comité des Fêtes
- La Confédération Syndicale des Familles
- l'association Jonathan Pierre Vivantes des 2 Savoie

Les Jeunes Sapeurs Pompiers d'Albertville remercie la municipalité pour la mise à disposition de l'esplanade des sports à l'occasion d'un vide-greniers, le 20 mai dernier.

Le club des Accordéonistes Albertvillois remercie la municipalité pour le prêt de la salle de répétition située 12 montée Adolphe Huges

La Fédération des Maires de Savoie remercie la municipalité pour l'organisation du pot convivial offert aux participants et aux exposants à la fin du salon des maires et des collectivités locales qui s'est tenu à Albertville le 29 mars dernier.

7° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Nathalie LAISSUS et Rémi JALLON pour leur mariage célébré le 18 mai 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Jean-Michel CLERC, adjoint technique principal 1ère classe au centre technique municipal pour le décès de sa mère le 1^{er} avril 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Jo Fessler, figure du sport local, artisan de la création du SOUA Rugby, de l'office municipal des sports, décédé le 9 mai 2018.

8° Félicitations pour les différentes montées du club de handball

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Les Seniors Garçons accèdent en National 3

Les Seniors Filles accèdent en Prénational

Les Seniors Garçons 2 accèdent en Honneur Régional

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 25 JUIN 2018 À 18H00**

DELIBERTIONS

1-1-1 Comité consultatif de Conflans – Composition et désignations

Désignation d'un conseiller municipal supplémentaire Muriel THEATE au comité consultatif de Conflans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-1 Syndicat intercommunal du fort du Mont (SIFORT) - Convention commune d'Albertville/SIFORT - Prestations diverses de services faites par la commune pour le SIFORT

CONSIDÉRANT que la ville intervient auprès du SIFORT pour :

- Les travaux récurrents : mise en service du réseau d'eau du fort au printemps (vidange des installations et mises hors gel), débroussaillage...
- Les travaux exceptionnels : chaque année et au vu des besoins, un programme de travaux exceptionnels est défini en début d'année pour le bon fonctionnement du fort auquel s'ajoutent des réparations urgentes et non prévisibles pour assurer le bon déroulement des activités.

Approbation de la convention de prestations de services faite par la commune au profit du syndicat intercommunal du fort du Mont (SIFORT).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-1 Cession à madame Anne Marie MORET– Parcelle AK n°488 route de Pallud

En exécution du jugement rendu par le tribunal d'instance du 23 mars 2017, approbation de la cession de la parcelle cadastrée section AK n°488 de 65 m² située route de Pallud au profit de Madame Anne Marie MORET au prix de 3 900 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-2 Convention de servitude au profit d'ENEDIS pour des travaux de remplacement de support de desserte électrique route de l'Arlandaz B n° 374

Instauration d'une servitude au profit de ENEDIS sur la parcelle appartenant à la section de l'Arlandaz cadastrée section B n°374 sise le Grand Verger :

- autorisation d'établir un support et ancrage
- autorisation de faire passer les conducteurs aériens d'électricité au dessus de la parcelle

Approbation des termes de la convention à intervenir avec ENEDIS.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Fabrice ZANIVAN rejoint la séance
Le quorum est réapprécié (25 personnes)**

1-3-3 Cession foncière commune/Les Papillons Blancs – Quartier BANETON

Cession à l'association les Papillons Blancs un terrain d'une surface d'environ 5 661 m² issu des parcelles cadastrées section AZ n° 143, 147, 316 et 319, au prix de 100 € HT le m².

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

1-3-4 Acquisition SACCHETI – Chemin de la Pierre du Roy

Pour régulariser un accès public à l'ensemble des parcelles riveraines chemin de la Pierre du Roy, acquisition à l'euro symbolique d'une bande foncière d'environ 260 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AN n°115 sise 12 chemin de la Pierre du Roy appartenant à Madame Sarah SACCHETI.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Rapport annuel 2017 de la commission communale d'accessibilité (CCA)

Le conseil municipal prend acte du rapport 2017 de la commission communale pour l'accessibilité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-1 Annulation de la subvention à l'association Itinéraire Bis

Annulation de la subvention de 1 000 euros à l'association Itinéraire Bis, attribuée pour l'année 2018 pour l'organisation d'une soirée concert de musique blues, événement annulé par l'association.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Convention d'objectifs 2018 avec la mission locale jeunes

Approbation du versement d'une subvention complémentaire de 10 208 € à la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise pour le fonctionnement du Point Information Jeunesse pour l'année 2018.

La subvention totale attribuée à la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise est donc fixée pour l'année 2018 à 28 500 euros.

Approbation de la convention d'objectifs pour la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise pour l'année 2018

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-1 Convention de partenariat avec la Fondation FACIM dans le cadre de l'édition 2018 « C'est mon patrimoine !

Dans le cadre de l'édition 2018 de C'est mon patrimoine ! qui se déroulera du 3 au 26 juillet au Parc olympique sur le thème des jeux olympiques d'hiver, approbation de la convention de partenariat entre la FACIM et la Ville d'Albertville, précisant la répartition des charges entre les deux structures :

- La FACIM assure la coordination et la réalisation de l'opération
- La Ville d'Albertville s'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires ainsi qu'à missionner et rémunérer deux guides-conférenciers du service patrimoine.

L'apport de la Ville d'Albertville est valorisé à hauteur de 5 500 € dans le budget de l'opération

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-2 Convention de partenariat avec la Fondation FACIM – Visites guidées

Renouvellement de la convention de partenariat avec la fondation FACIM pour trois ans pour les circuits combinant la découverte du territoire d'Albertville et celle du territoire des hautes vallées de Savoie par le biais de ses guides conférenciers agréés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-3 Convention commune d'Albertville/SIFORT - Mise à disposition et valorisation du fort

Dans le cadre des circuits de visite créés par le service patrimoine et afin de poursuivre le développement du circuit de visite guidée au fort du Mont qui rencontre un vif succès et la valorisation du fort, renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au service patrimoine pour les années 2018, 2019 et 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-1 Regroupement des comités techniques ville et CCAS

Création d'un comité technique unique compétent pour les agents de la ville et du CCAS d'Albertville placé auprès de la ville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-2 Composition du comité technique

Fixation à 6 du nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et du CCAS égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 6 pour les représentants titulaires de la collectivité et de l'établissement (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Répartition des sièges entre les 2 entités ville et CCAS d'Albertville comme suit : 5 sièges ville, 1 siège CCAS.

Recueil, par le comité technique commun, d'une part de l'avis du collège des représentants du personnel et d'autre part de l'avis du collège des représentants de la collectivité et de l'établissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-1 Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) commun pour les agents de la Ville et du CCAS d'Albertville

Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique compétent pour les agents de la ville et du CCAS d'Albertville placé auprès de la ville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-2 Composition du CHSCT

Fixation à 6 du nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et du CCAS égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 6 pour les représentants titulaires de la collectivité et de l'établissement (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Répartition des sièges entre les 2 entités ville et CCAS d'Albertville comme suit : 5 sièges ville, 1 siège CCAS.

Recueil, par le par le CHSCT commun, d'une part de l'avis du collège des représentants du personnel et d'autre part de l'avis du collège des représentants de la collectivité et de l'établissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1er juin 2018 au titre de la promotion interne :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à l'équipe espaces verts n°1

A compter du 1er juin 2018 :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à l'équipe élagage

A compter du 1er juillet 2018 :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet afin d'assurer les missions d'agent de surveillance des voies publiques (A.S.V.P) au sein du service police municipale

A compter du 1er août 2018 :

- Création de deux postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet suite à réussite à concours au service vie scolaire

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-4 Règlement de travail en sécurité

Au regard des dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles, mise à jour du règlement de travail en sécurité adopté lors du conseil municipal du 9 février 2004

Ses articles 2.7, 3.5, 3.6, 5.5, 5.8 et 5.16 ont été modifiés pour notamment :

- intégrer le recours à la contre-expertise en cas d'alcootest positif réalisé sur un poste jugé dangereux (article 3.5)
- intégrer l'interdiction de vapoter dans l'ensemble des bâtiments communaux pour les agents et le public (article 3.6)
- rappeler à l'agent de ne pas conduire par ses propres moyens une personne blessée à l'hôpital sans l'accord des services d'urgence (article 5.16)

De même l'annexe I a été rectifiée afin de correspondre à la nouvelle procédure de gestion des registres santé sécurité remise en place dans les services municipaux en 2017.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités territoriales, de la Caisse des dépôts et de l'agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie - Convention de cofinancement d'études

Approbation du projet de convention de cofinancement avec la Caisse des dépôts d'études pour la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Le coût total de réalisation de l'étude s'élève à 88 288,50 € TTC. Au titre du projet de convention de cofinancement de cette étude, la Caisse des dépôts verserait à la commune une contribution financière de 50 % du coût total, soit de 44 144,25 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-1 Prix appel à projet « Décoration à l'occasion du passage du Tour de France 2018 à Albertville »

Prise en charge financière par la ville des prix, d'un montant de 500 €, attribués aux lauréats de l'appel à projet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3 Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la circulation d'un petit train touristique

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public, du 16 juin au 16 septembre 2018, pour l'exploitation d'un petit train touristique par la société LE PETIT TRAIN DES ALPES, circuit de 8 trajets par jour de 45 min.

Autorisation accordée moyennant une redevance de : 80 €/mois pour les zones d'arrêt, 10 €/mois pour le stationnement de la locomotive.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Convention de cadre général pour le mécénat

La Ville souhaitant développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du

développement économique dans la valorisation et la promotion de diverses actions, approbation de la convention cadre avec les entreprises mécènes, le mécénat pouvant se faire sous forme de don financier, en nature ou de compétences.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-1 Compétitions sportives - Exonération de la taxe sur les spectacles - Année 2019

Exonération de la taxe sur les spectacles l'ensemble des compétitions sportives organisées en 2019 à Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-2 Taxe de séjour – Tarifs 2019

Suite à l'application d'une tarification au pourcentage pour les hébergements non classés (sauf campings), fixation des tarifs de la taxe de séjour au réel sur le territoire de la commune d'Albertville à compter du 1er janvier 2019.

Modalités et les conditions de perception de la taxe de séjour sur le territoire de la commune d'Albertville :

- exonération de la taxe de séjour les personnes suivantes (exonérations obligatoires) :
- les personnes âgées de moins de 18 ans
- les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées dans la commune
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Fixation au 5 janvier de l'année N+1, de la transmission des états de déclaration par les hébergeurs au service financier de la mairie.

Fixation au 31 janvier de l'année N+1, du versement au receveur municipal de la taxe collectée par les logeurs ou hôteliers.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR 2019 – PART COMMUNALE

Catégorie d'hébergement	Fourchette légale 2019	Taxe Ville d'Albertville
Palaces	0,70 € – 4,00 €	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 € – 3,00 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 € – 2,30 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 € – 1,50 €	0,91 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 € – 0,90 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles chambres d'hôtes	0,20 € – 0,80 €	0,50 €
Terrains de camping terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles <i>et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h</i>	0,20 € – 0,60 €	0,32 €
Terrains de camping terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles <i>et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</i>	0,20 €	0,20 €

hébergement	Taux légaux 2019	Taux Ville d'Albertville
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 à 5 % max	2,50 %

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-3 Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2019

Exonération des enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m²

Fixation des tarifs 2019, tarifs par m², dès le 1er m², par face et par an.

	Tarifs 2019
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m ²	15,70 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques > 50 m ²	31,40 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques ≤ 50 m ²	47,10 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques > 50 m ²	94,20 €
- Enseignes ≤ 12 m² non scellées au sol	Exonération
- Enseignes ≤ 12 m² scellées au sol	15,70 €
- Enseignes >12 m ² et ≤ 50 m ²	31,40 €
- Enseignes > 50 m ²	62,80 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-4 Droits et tarifs - Catalogue des droits et tarifs 2018-2019

Approbation des droits et tarifs 2018-2019 calculés sur le principe d'une augmentation générale de 1,5 % avec arrondi aux 5 centimes d'euro sauf cas particuliers, applicables soit pour l'année scolaire 2018-2019, soit pour l'année civile 2019.

Ne sont pas augmentés :

- TARIFS DES STATIONNEMENTS SOUTERRAIN
- TARIF DES VACATIONS FUNÉRAIRES LORS DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES
- TARIFS COMMUNICATION
- TARIFS DU MUSEE ET DES VISITES GUIDEES
- DROITS DE PLACE pour le marché de potier, le marché artisanal
- TARIFS DES DISPOSITIFS ENFANCE-JEUNESSE
- TAXE DE SEJOUR
- TARIFS DU CAMPING
- PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE

Sont créés les tarifs suivants :

- tarifs congrès pour le stationnement souterrain
- tarifs ateliers découvertes adultes, visite guidée dans le cadre des circuits combinés avec la fondation FACIM
- tarifs PAI au restaurant scolaire
- tarifs mini-camps et veillées pour le centre de loisirs Les Pommiers

Les tarifs de la cuisine CENTRALE, calculés sur les coûts de réalisation, sont réajustés à la baisse.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

5-3-1 Budget annexe du parc de stationnement - Compte de gestion 2017

Le compte de gestion du budget annexe du parc de stationnement dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-2 Budget annexe du parc de stationnement - Compte administratif 2017

Approbation du compte administratif 2016 du budget principal, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du Trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 150 315,96 euros en recettes et un montant total de 139 847,60 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 10 468,36 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-3 Budget annexe du parc de stationnement - Budget annexe du parc de stationnement - Affectation du résultat 2017

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe du parc de stationnement en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2018 de ce service, soit à hauteur de 1 686,78 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-4 Budget annexe du parc de stationnement - Subvention de fonctionnement 2018 – Modification

Augmentation de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 10 400 € pour la porter à 68 400 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-5 Budget annexe du parc de stationnement - Budget supplémentaire 2018

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 781,58 € en investissement et 12 086,78 € en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-1 Budget annexe du parc de stationnement - Compte de gestion 2017

Le compte de gestion du budget annexe de l'eau dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-2 Budget annexe de l'eau- Compte administratif 2017

Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 1 182 543,21 euros en recettes et un montant total de 932 566,62 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 249 976,59 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2017, du fait du transfert de compétence intégrale à ARLYSERE intervenue à compter du 1^{er} janvier 2018

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-3 Budget annexe de l'eau - Affectation du résultat 2017

Intégration des résultats au budget principal au budget supplémentaire 2018.

Affectation comme suit du résultat de fonctionnement 2017 :

- affectation en réserves à due concurrence du besoin de financement de l'investissement : + 21 600,11 euros à l'article 1068 - *Affectation en réserves* en recette d'investissement du budget supplémentaire 2018 du budget principal ;
- report du solde, soit 249 976,60 €, en recette de fonctionnement, au compte 002-*excédent de fonctionnement* du budget supplémentaire 2018 du budget principal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-1 Budget annexe du centre international de séjour - Compte de gestion 2017

Le compte de gestion du budget annexe du centre international de séjour dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-2 Budget annexe du centre international de séjour - Compte administratif 2017

Approbation du compte administratif 2017 du centre international de séjour dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 133 767 ,57 euros en recettes et un montant total de 130 326,42 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 3 441,15 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-3 Budget annexe du centre international de séjour - Affectation du résultat 2017

Affectation comme suit du résultat de fonctionnement 2017 :

- affectation en réserves à due concurrence du besoin de financement de l'investissement : + 3 779,58 € à l'article 1068 - *Affectation en réserves* en recette d'investissement du budget supplémentaire 2018 du centre international de séjour ;
- report du solde, soit 3 441,15 €, en recette de fonctionnement, au compte 002 - *excédent de fonctionnement* du budget supplémentaire 2018 du centre international de

séjour.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-4 Budget annexe du centre international de séjour - Subvention de fonctionnement 2018 – Modification

Diminution de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 7 600 €, pour la porter à 56 700 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-5 Budget annexe du centre international de séjour - Budget supplémentaire 2018

Budget supplémentaire du budget annexe du centre international de séjour, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 46 238,58 € en investissement et à - 4 158,85 € en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-6 Budget annexe du centre international de séjour - Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) 2015-08- Clôture

Clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement n° 2015-08 relative à l'aménagement d'une salle de sport et de mise en sécurité incendie du centre international de séjour au montant définitif de 135 442,44 € HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-1 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2017

Le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

David GUILLOT quitte la séance, le quorum est réapprécié : 24 personnes.

5-6-2 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte administratif 2017

Approbation du compte administratif 2017 de la cuisine centrale, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 1 051 086,61 euros en recettes et un montant total de 856 821,18 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 194 265,43 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-3 Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2017

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2018 de ce service, soit à hauteur de 102 919,08 €.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

5-6-4 Budget annexe de la cuisine centrale - Subvention d'exploitation 2018 – Modification

Annulation de la subvention d'exploitation 2018 de 48 000 € au budget annexe de la cuisine centrale.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

5-6-5 Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2018

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 91 346,35 € en investissement et 54 919,08 € en fonctionnement.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

5-7-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA- Compte de gestion 2017

Le compte de gestion du budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte administratif 2017

Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe des locations de locaux professionnels assujetties à la TVA, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 2 246 960,14 euros en recettes et un montant total de 2 057 786,04 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 189 147,10 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2017

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe des locations de locaux professionnels en report de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2018 de ce service, soit à hauteur de 97 288,89 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-4 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subvention de fonctionnement 2018 – Modification - Remboursement de l'avance 2015

Diminution de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 80 000 € pour la ramener à 90 000 € et remboursement en totalité de l'avance au budget principal de la ville de 120 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-5 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2018

Approbation du projet de budget supplémentaire 2018 des locaux professionnels soumis à TVA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 166 688,89 € en fonctionnement et 137 709,01 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-1 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2017

Le compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-2 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte administratif 2017

Approbation du compte administratif 2017 du réseau de chaleur, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du Trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 5 598 068,91 euros en recettes et un montant total de 1 438 951,21 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 4 159 117,70 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-3 Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du résultat 2017

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe du réseau de chaleur en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2018 du service, soit à hauteur de 22 555 ,25 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-4 Budget annexe du réseau de chaleur - Subvention de fonctionnement 2018 – Modification

Augmentation de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 13 000 € pour la porter à 84 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-5 Budget annexe du réseau de chaleur - Budget supplémentaire 2018

Approbation du budget supplémentaire 2018 du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 950 504,50 € en investissement et à 35 555,25 € en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-1 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte de gestion 2017

Le compte de gestion du budget annexe des opérations d'aménagement dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-2 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte administratif 2017

Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe des opérations d'aménagement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 2 659 173,74 euros en recettes et un montant total de 2 370 708,90 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 288 464,84 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-3 Budget annexe des opérations d'aménagement - Affectation du résultat 2017

Affectation en totalité le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe des opérations d'aménagement en report de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2018 de ce service, soit à hauteur de 289 830,98 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-4 Budget annexe des opérations d'aménagement -Prise en charge du déficit 2017 – Modification

Réduction de la prise en charge de son déficit par le budget général de 3 464,84 €, pour la amener ainsi à 1 535,16 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-5 Budget annexe des opérations d'aménagement - Budget supplémentaire 2018

Approbation du budget supplémentaire 2018 du budget annexe des opérations d'aménagement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 572 732,28 € en fonctionnement et 286 366,14 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-1 Budget principal Ville - Compte de gestion 2017

Le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-2 Budget principal Ville - Compte administratif 2017

Approbation du compte administratif 2017 du budget principal, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de **37 444 386,18** euros en recettes et un montant total de 34 616 904,67 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de **2 827 481,51** euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-3 Budget principal Ville -Affectation du résultat 2017

L'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget principal agrégé, d'un montant de 2 726 037,47 €, est proposée de la manière suivante compte-tenu de l'intégration des résultats du budget annexe de l'eau au bilan d'entrée du budget principal 2018 :

- mise en réserve de 1 976 060,88 €, afin d'autofinancer nos dépenses d'équipement, avec une recette au compte 1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés* en section d'investissement, afin de respecter le plan de financement initial du budget principal et de couvrir le besoin de financement de l'investissement ;
- report du solde en recette de fonctionnement (compte 002) à titre prudentiel, soit 749 976,59 €.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

5-10-4 Budget principal Ville - Transfert des résultats 2017 de l'eau à la communauté d'agglomération Arlysère - Budget principal

Transfert intégral des résultats 2017 de notre service de l'eau à la communauté d'agglomération Arlysère, répartis comme suit :

- résultat excédentaire de fonctionnement : + 271 576,70 €, ce montant faisant l'objet d'une ventilation entre :
 - le compte 678 – *autres charges exceptionnelles* en dépense de fonctionnement du budget supplémentaire 2018 du budget général de la commune pour 249 976,59 € ;
 - le compte 1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés* en dépense d'investissement pour 21 600,11 € ;
- solde excédentaire de la section d'investissement : + 12 918,62 € ;
le crédit correspondant étant ouvert au compte 1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés* en dépense d'investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-5 Budget principal Ville - Budget supplémentaire 2018

Approbation du budget supplémentaire du budget principal 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 1 011 984,58 € en fonctionnement et à + 5 406 463,75 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

5-11-1 Autorisations de programme/crédits de paiement - Bâtiment de La Poste – ACP 2011-2018 – Modification et clôture

Modification de l'autorisation de programme / crédit de paiement afférente, pour la ramener à 1 187 322,66 € TTC, comme indiqué dans le tableau ci-après pour sa répartition en crédits de paiement :

Opération n°2011-01	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors restes à réaliser	CP 2018 yc reports
Opération de réhabilitation du bâtiment La Poste	1 187 322,66 €	1 185 835,68 €	1 486,98 €
<i>Chap.20 – immo. incorporelles</i>	2 408,76 €	2 408,76 €	-
<i>Chap.23 – immobilisations en cours</i>	1 184 913,90 €	1 183 426,92 €	1 486,98 €

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-2 Autorisations de programme/crédits de paiement - Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques – ACP 2015-2018 – Modification

Modification du montant de cette autorisation de programme, pour le ramener à 83 567 € TTC, sans rénovation énergétique

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	Reports fin 2017	CP 2018 yc reports
2015-06	Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques	83 567,00 €	32 821,26 €	13 514,61 €	50 745,74 €
	<i>Chapitre 20 – immo. incorporelles</i>	-	-	-	-
	<i>Chapitre 21 – immo. corporelles</i>	10 000,00 €	6 809,20 €	-	3 190,80 €
	<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	73 567,00 €	26 012,06 €	13 514,61 €	47 554,94 €

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-3 Autorisations de programme/crédits de paiement - Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'église de Conflans – APCP 2015-2020 – Modification

Modification de l'AP/CP n° 2015-01 pour ramener le montant de l'autorisation à 399 342 € TTC et modifier la répartition par crédits de paiement comme suit :

AP/CP n°2015-01	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	Reports 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'église de Conflans	399 342 €	342,00 €	0 €	294 600 €	58 200 €	46 200 €
<i>Article 2313 – travaux de bâtiment</i>	240 342 €	342,00 €	-	240 000 €	-	-
<i>Article 2316 – restaur. œuvres d'art</i>	159 000 €		-	54 600 €	58 200 €	46 200 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-4 Autorisations de programme/crédits de paiement - Réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans – 2016-2018 – Modification

Modification de l'APC/CP pour porter le montant de l'opération à 2 654 185 euros TTC et modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP/CP n°2016-01	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2018 yc reports
Réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans	2 654 185,00 €	2 039 261,75 €	614 923,25 €
<i>Chapitre 21 – immobilisations corporelles</i>	17 990,00 €		17 990,00 €
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	2 521 195,00 €	2 039 261,75 €	596 933,25 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-5 Autorisations de programme/crédits de paiement -Rénovation thermique des écoles – APCP 2016-2020 – Modification

Modification de l'APC/CP pour ramener le montant de l'opération à 1 918 538,83 euros TTC et modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

Opération n°2016-02	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Rénovation thermique des écoles	1 918 568,83 €	287 568,83 €	0 €	376 000 €	1 255 000 €
<i>Chap. 23 – immobilisations corporelles en cours :</i>					

- Ecoles du Val des Roses	1 457 927,71 €	126 927,71 €	-	376 000 €	955 000 €
- Ecoles du Champ de Mars	460 641,12 €	160 641,12 €	-	-	300 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-6 Autorisations de programme/crédits de paiement - Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville – ACP 2016-2019 – Modification

Modification de l'APC/CP pour étendre le calendrier de réalisation sur la période 2016-2019, porter le montant de l'opération à 1 051 287 euros TTC et d'aménager les crédits de paiement comme suit :

Opération n°2016-03	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2018 yc reports	CP 2019
Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville <i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	1 051 287 €	5 940 €	653 347 €	392 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-7 Autorisations de programme/crédits de paiement - Construction de la Maison de l'enfance – ACP 2017-2020 – Modification

Modification de l'APC/CP pour modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

Opération n°2017-02	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2018 yc reports	CP 2019	CP 2020
Construction d'une Maison de l'enfance	6 660 287,00 €	518,35 €	1 130 681,65 €	4 950 759,00 €	578 328,00 €
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (équipements et mobilier)</i>	<i>220 000,00 €</i>			<i>220 000,00 €</i>	
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux et divers)</i>	<i>6 440 287,00 €</i>	<i>518,35 €</i>	<i>1 130 681,65 €</i>	<i>4 730 759,00 €</i>	<i>578 328,00 €</i>

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-11-8 Autorisations de programme/crédits de paiement - Point relais CAF de la Savoie – ACP 2018-2019 – Modification

Modification de l'APC/CP pour porter le montant de l'opération à 840 000 euros TTC et modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

Opération n°2018-01	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2018	CP 2019	2020-2021
Point relais CAF de la Savoie <i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	840 000 €	400 000 €	440 000 €	
Plan de financement	775 793 €	389 000 €	249 000 €	137 793 €
Subvention CAF	498 000 €	249 000 €	249 000 €	
Prêt CAF 0 % - 10 ans	140 000 €	140 000 €		
FCTVA – 16,404 % - en n+2	137 793 €			137 793 €
CEE – non déterminés	nd			nd

5-12 Créances éteintes sur le budget principal

Admission en non valeur des sommes indiquées ci-dessous :

	Voirie	Fourrière	Enfance Éducation	Total
2012		171,00		171,00
2013			183,73	183,73
2014			49,86	49,86
2015	14,10			14,10
2017	36,10			36,10
Total	50,20	171,00	233,59	454,79

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-13 Vente aux enchères - Article d'une valeur supérieure à 4 600 €

Vente aux enchères publiques d'un lot de 26 horodateurs avec un prix de départ de 6 500 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Motion de défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup

Adoption de la motion de soutien à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales :

- le conseil municipal apporte son soutien à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales ;
- le conseil municipal prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes de Savoie alors que le « Plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration ;
- le conseil municipal rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce du loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

**DELIBERATION ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 1 VOTE CONTRE ET 5 ABSTENTIONS**

6-2 Motion relative à la création d'une direction commune entre le centre hospitalier d'Albertville-Moûtiers (CHAM) et le centre hospitalier de Métropole Savoie (CHMS)

Adoption de la motion soutenant les conditions posées par le conseil de surveillance du CHAM à la création d'une direction commune dans le but de garantir les activités médicales du Centre Hospitalier d'Albertville-Moûtiers sur le long terme, afin d'affirmer le soutien des élus Albertvillois à la nécessaire pérennisation des activités médicales du CHAM.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H00**